



PRÉFET DE LA DORDOGNE

Direction Départementale
des Territoires
Service Urbanisme Habitat Construction
Pôle Urbanisme
mél. : nadine.barbier@dordogne.gouv.fr

Périgueux, le **- 6 JAN. 2020**

Monsieur le Président
Syndicat mixte du SCOT du Périgord Noir
Place Marc Busson
24200 Sarlt la Canéda

Objet : Élaboration du SCOT du Périgord Noir - Porter à Connaissance

Dans le cadre de l'établissement des documents d'urbanisme, le Préfet porte à la connaissance des communes ou de leurs groupements compétents, conformément à l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme, le cadre législatif et réglementaire à respecter, ainsi que les projets des collectivités territoriales et de l'État en cours d'élaboration ou existants et, à titre d'information, l'ensemble des études techniques nécessaires à l'exercice de leur compétence en matière d'urbanisme dont il dispose.

Cette obligation d'information a historiquement pris la forme d'un dossier que la pratique a consacré sous le terme de « Porter à Connaissance », couramment dénommé P à C.

Ce dossier au format papier est maintenant concerné par la dématérialisation des informations et des procédures engagée au plan national, avec notamment un calendrier défini pour la mise à disposition au format numérique des documents d'urbanisme.

Le P à C relatif à l'établissement du document d'urbanisme cité en objet, a ainsi été placé sur le site internet des services de l'État du département de la Dordogne : <http://www.dordogne.gouv.fr>, rubrique « Politiques Publiques > Documents d'urbanisme > Porter à Connaissance » où il est consultable, avec possibilité de télécharger les différents documents le constituant.

La présente lettre vaut donc notification de ce Porter à Connaissance.

Les informations portées à connaissance sont tenues à la disposition du public par les communes ou leurs groupements compétents. (article L. 132-3 du code de l'urbanisme)

Pour le Préfet,
Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Pour Le chef du Service Urbanisme Habitat Construction,
La Cheffe du Pôle Urbanisme,



Valérie Bousquet